

# Au conteur vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **7 (1869)**

Heft 25

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-180425>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

laquelle il semble faire, au nom de tous, amende honorable sur les fautes graves qui leur sont imputées.

### Au CONTEUR VAUDOIS.

Ah permettez-nous donc, Monsieur le Rédacteur,  
De venir à vos pieds. Repentants et sincères,  
L'ame et le cœur brisés, nous y versons *un pleur*  
Sur nos méfaits nombreux, nous, si joyeux naguères,  
Pauvres étudiants, désormais parias.  
Il ne reviendra plus, le temps des sérénades  
A la belle endormie. Il est passé, hélas!  
L'heureux temps de jadis. Adieu les promenades  
Qu'on prolongeait le soir, parfois jusqu'au matin,  
Lorsqu'avec des amis, chantant sous les fenêtres,  
Nous allions sans soucis et narguant l'examen.  
Tout fiers de nos vingt ans, nous nous croyions nos maîtres.  
La police, il est vrai, nous tracassait souvent;  
Même elle faisait bien; mais jamais être au monde  
Réveillé par nos cris, n'eût pensé méchamment  
De nous, pauvres enfants, que bien souvent l'on gronde;  
Mais pour nous maintenant l'on est bien plus mauvais.  
A tous les animaux on déclare la guerre  
Pour les chiens enragés, on a la muselière,  
Pour les étudiants, on a les *journalists*.

Un jour, on lira dans l'histoire  
Que nous étions des sacripants,  
Qu'il n'y eut pas action trop noire  
Pour ces affreux étudiants.

Oyez, dira de sa voix claire,  
Un mendiant sur le Pont-Neuf;  
Oyez, oyez la plainte amère  
De mil huit cent soixante-neuf.

De l'an de grâce et de misère  
Où l'on vit une loi scolaire,  
Beaucoup de fautes de grammaire,  
Monsieur Buisson et ses sectaires.

Une fête d'écoles primaires,  
Beaucoup de bruits et peu d'affaires,  
Puis, le Vetterli, sanguinaire,  
La grève des tailleurs de pierre.

Les nouveaux habits militaires,  
Presque pas de femmes légères,  
Surtout où lon souffrit longtemps  
De ces monstres d'étudiants.

Oh oui, ce temps était pénible;  
Voyez le malheureux bourgeois  
Sortant de son foyer paisible;  
Il dit : c'est la dernière fois,

Il quitte, et pour toujours peut-être  
Le domicile conjugal,  
La larme à l'œil, sur la fenêtre  
Il jette un regard sépulcral.

Si par hasard, par grande fête,  
Son domicile il retrouvait,  
Il répétait, branlant la tête :  
« De quoi demain sera-t-il fait ? »

Voyez ces êtres misérables,  
Au teint blême, à l'œil faux,  
Sales, crasseux, abominables;  
De ce temps, ce sont les fléaux.

Parfois, du fond de son alcôve,  
Quelque bourgeois les entendait,  
Et secouant sa tête chauve,  
En soupirant les maudissait.

Mais à quoi sert de les maudire!  
Que faisaient-ils? demandez-vous,  
Vrai, je ne saurais vous le dire,  
J'en rougirais, croyez-m'en tous,

Mais enfin, du ciel la vengeance  
Sur notre sort ouvrant les yeux,  
Balaya cette vile egeance  
Et les humains furent heureux.

Chacun porta sa pierre à l'œuvre,  
Ceux de Lausanne et ceux d'Ouchy,  
Chacun écrasa la couleuvre  
Et tout fut fini, N I, ni.

Ainsi que Sodome et Gomorrhe,  
Toute la race disparut,  
Et l'on croyait les craindre encore  
Qu'ils n'existaient déjà plus.

Assistez tous à ce grand drame,  
Venez pervers, et vous, méchants.  
Prenez leçon, priez pour l'âme  
Des malheureux étudiants!

*Un étudiant, de ceux de Lausanne, au  
nom de plusieurs (d'étudiants).*

### Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Tout ce que l'on sait sur l'instruction intermédiaire à Orbe, avant le siècle actuel, c'est qu'antérieurement à 1740, il y avait déjà un premier régent chargé de l'enseignement du latin. Le 8 novembre 1756, la pension de ce premier régent fut fixée comme suit : 4 sacs de froment, 6 sacs de messel, 1/2 char de vin, 200 livres payées par la ville et 142 par l'hôpital, 3 chars de bois ou 11 livres 3 sols, enfin un logement et un jardin. Ce régent était certainement un des mieux payés du pays de Vaud.

Cet ordre de choses paraît avoir subsisté sans changement notable jusqu'en 1840 où l'on établit deux classes latines et une classe industrielle, avec quatre maîtres. Il y avait de 15 à 20 élèves. Depuis 1846, on a établi cinq instituteurs et l'établissement compte aujourd'hui de 25 à 30 élèves, y compris ceux de la cinquième classe qui tient lieu d'école préparatoire.

L'école supérieure des filles a été fondée en 1851 par deux instituteurs du collège-école moyenne qui firent l'offre d'y donner gratuitement des leçons; elle compte une vingtaine d'élèves.

Vers la fin du siècle dernier, il existait à Rolle un collège qui avait été fondé par la commune et qui était entretenu, en partie par la caisse communale, en partie par des particuliers. Il n'y avait qu'un seul régent chargé d'enseigner le latin, un peu de grec et le français. En 1806, on établit un second maître pour les mathématiques, l'histoire et la géographie. A cette époque, le traitement du premier régent, qui prit le titre de principal, fut porté à 800 fr., logement et jardin, plus 20 batz par mois, payés par chaque élève pour des répétitions. Il y avait 15 à 20 élèves.

En 1838, il y eut réorganisation du collège, avec cinq instituteurs réguliers; on créa deux classes pour le collège et deux pour l'école moyenne. En 1846, le personnel enseignant fut réduit à quatre instituteurs et les traitements furent amoindris. Au 31 décembre 1868, l'école comprenait 7 élèves au collège et 28 à l'école moyenne. Une école préparatoire, fondée en 1866, compte 20 élèves.